Mentions Obligatoires d'étiquetage des appareils électrodomestiques

Pour l'information du consommateur, chaque appareil électronique doit posséder des mentions obligatoires d'étiquetage et de marquage qui devront être précisées sur :

1- L'étiquetage des appareils;
2- Le marquage des appareils ;
3- La garantie des appareils;
4- Le manuel d'utilisation.

1- ETIQUETAGE DES APPAREILS

Les appareils électroniques commercialisés doivent posséder une étiquette d'énergie. Celle-ci, doit comprendre au moins quatre (04) parties :

Les références de l'appareil

Dans cette partie figure les références précises de l'appareil, du modèle et du fabricant.

La classe énergétique

Il s'agit d'un code couleur associé à une lettre (de A++ à G) qui donne une information sur la consommation d'énergie d'un appareil électroménager.

Les performances énergétiques sont indiquées en fonction d'un double code lettre/couleur allant de A (vert) à G (rouge).

Les appareils de meilleur rendement sont étiquetés A+ ou A++ et en vert, les plus mauvais sont représentés par G en couleur rouge.

Consommation, Efficacité, Capacité

Cette Partie regroupe diverses informations sur la consommation énergétique suivant le type d'appareil.

Bruit

Le Bruit émis par l'appareil est inscrit en décibel.
L'étiquette doit être conforme en général au modèle indiqué sur la page suivante et selon les spécificités de chaque type d'utilisation.

MODELE D'ETIQUETAGE DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE

Energie Fabricant Modèle	**Logo** **123**
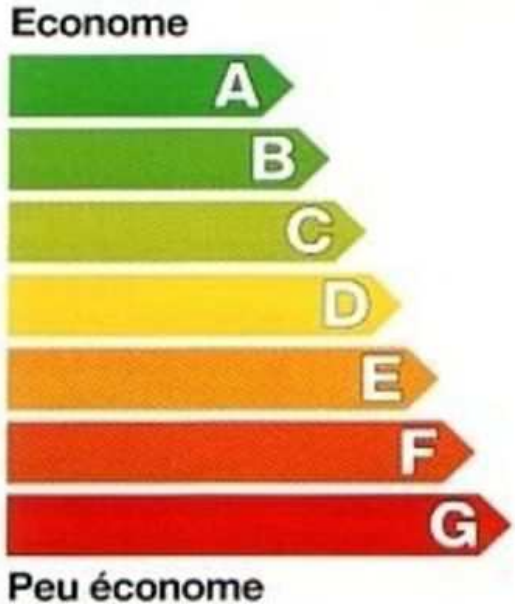	**B**
Consommation d'énergie kW/an Sur la base du résultat obtenu pour 24h dans des conditions d'essai normalisées La consommation réelle dépend des conditions d'utilisation et de la localisation de l'appareil.	**XYZ**
Capacité de denrées fraises l Capacité de denrées congelées l	**XyZ** **XyZ**
Bruit dB(A) Une fiche d'information détaillée dans la brochure Norme XZ Absence des étoiles	**XZ**

Les couleurs de l'étiquette sont déterminées de la suivante :

CMYK : cyan, magenta, jaune, noir.

Exemple : 07 X 0 : 0% cyan,
70% magenta,
100% jaune,
0% noir.

Flèche **A :** X0X0 ; **B** : 70X0 ; **C** : 30X0 ; **D** : 00X0
E : 03X0 ; **F** : 07X0 ; **G** : 0XX0

Couleur de l'encadrement X070.

La couleur de fond de la flèche indiquant la classe d'efficacité énergétique est en noir.

Tout le texte est en noir sur fond blanc.

L'étiquette comporte les indications ci-dessous :

- Nom ou marque du fournisseur ;
- Référence du modèle établi par le fournisseur ;
- Classement d'un appareil selon son efficacité énergétique.

Ce classement est effectué conformément aux indications de l'arrêté interministériel du 29 novembre 2008 définissant la classification d'efficacité énergétique des appareils à usage domestique soumis aux règles spécifiques d'efficacité énergétique et fonctionnant à l'énergie électrique.

L'index portant la lettre relative au classement de l'appareil figure à la hauteur de la flèche correspondante.

La lettre signalant les appareils A^{+} et A^{++} doit être conforme aux illustrations ci-après et placée dans la même position que la lettre signalant les appareils de catégorie A.

- Consommation d'énergie, exprimée en Kilowatt heures par an ;
- De manière facultative, le niveau de bruit de l'appareil ;
- Référence du règlement technique utilisé pour mesurer la consommation d'énergie.

II- MARQUAGE DES APPAREILS

Tout appareil doit comporter des éléments d'informations spécifiques pour le consommateur et aussi pour le technicien du laboratoire afin de procéder aux vérifications adéquates, il s'agit :

- de la tension assignée ou la plage assignée de tension en volts (V) ;
- du symbole de la nature du courant, à moins que la fréquence soit assigné en Hertz (Hz) ;
- Du nom de la marque commerciale ou la marque d''identification du fabricant ou du vendeur responsable ;
- De la référence du modèle ou du type ;
- Du symbole 5172 de la CEI 60 417 pour les appareils de la classe II seulement ;
- Du nombre IP, selon le degré de protections contre les dangers nuisibles dus à la pénétration de l'eau autre que IPX0.

EXEMPLE :

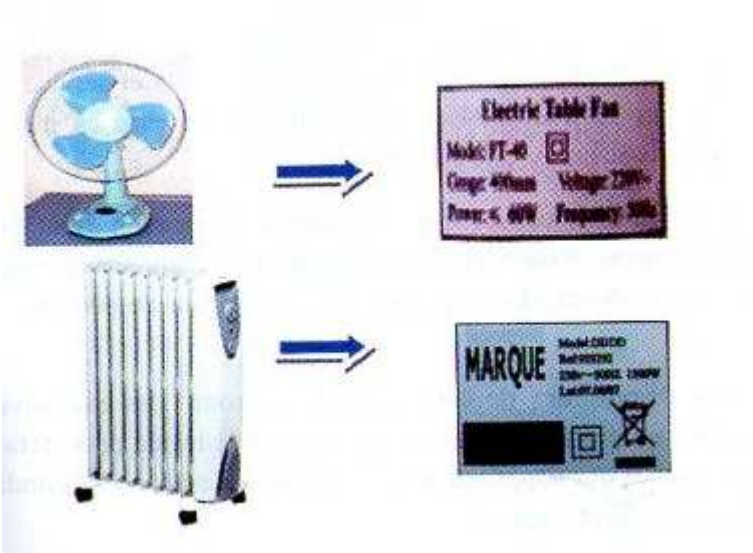

Ces indications ne doivent pas être placées sur des vis, des rondelles amovibles ni sur d'autres parties qui peuvent être enlevées lors du raccordement des conducteurs.

S'il est fait usage de chiffres pour le repérage des différentes positions, la position « **arrêt** » doit être indiquée par le chiffre 0.